

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 7

chargée de l'examen des préavis préavis N° 2024/10 (usine de Sonzier), N° 2024/11 (réservoir des Dailles) et N° 2024/14 (usine de Lutry)

Présidence :	Mme Karine BEAUSIRE BALLIF
Membres présents :	Mme Derya CELIK (soc.) ; M. Roland PHILIPPOZ (rempl. Mme PASCUAS ZABALA (soc.)) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts) ; M. Eric BETTENS Les Verts) ; Mme Karine ROCH (Les Verts) ; M. Henri KLUNGE (PLR) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (PLR) (rempl. Mme MAURER PUTALLAZ (PLR))
Membres excusés :	M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.) ; M. Elouan INDERMÜHLE (UDC)
Représentante de la Municipalité :	M. Pierre Antoine HILDBRAND, directeur de Sécurité et Economie.
Invités :	M. Sébastien APOTHELOZ, chef du service de l'eau ; M. Pasquale GIORDANO, chef de division production/épuration de l'eau M. David RANNAUD, adjoint au chef de division Etudes et constructions
Notes de séances	Frédéric Tétaz

Lieu 'Usine de Lutry, route de Lavaux 295, 1095 Lutry

Date : 21.05.2024 - Début et fin de la séance : 12h00 – 13h30

Discussion générale

Monsieur le Municipal explique que 25% de l'eau potable distribuée dans l'agglomération est produite à Lutry. L'usine date de 1932. C'est la première fois que les lausannois acceptaient de boire l'eau du lac. Avant, ils exigeaient de l'eau de source. L'usine a été reconstruite il y a 25 ans, enterrée. C'est une usine moderne et visitée par de nombreuses délégations de services de l'eau au titre d'exemple. Le bâtiment dans lequel la réunion a lieu abrite un atelier et le CEGEL qui gère à l'aide d'un logiciel le remplissage et pompage. A l'autre bout du bâtiment, il y a le laboratoire du service de l'eau. La production des usines d'eau potable a aussi lieu au lac de Bret, à Saint-Sulpice (préavis adopté récemment par le Conseil, mais la Municipalité gère les oppositions déposées par 75 habitants de Saint-Sulpice), Lutry, Sonzier ou les eaux de sources. Ces dernières sont moins utilisées car parfois contaminées par du chlorothalonil, cela représente une diminution de 1/5 du total de l'approvisionnement en eaux de sources.

Un commissaire demande comment seront gérés les travaux, faudra-t-il arrêter les installations ? Il voudrait aussi des précisions sur les volumes.

Monsieur le chef de division de production de l'eau dit qu'il y a aura des arrêts de quelques jours. Quant aux volumes, il y a des débits de pointes des membranes exprimés en l/min, mais en tenant compte des périodes de rétro-lavage, la production est d'environ 22 heures sur 24 heures. De plus

Conseil communal de Lausanne

lors de forte sollicitation des membranes sur plusieurs jours la capacité de production baisse. C'est pourquoi il est plus juste de parler de volume journalier.

Monsieur le chef de service de l'eau précise qu'il faut distinguer le débit de pointe et le volume moyen. Cela dépend aussi de la qualité de l'eau, s'il faut laver les membranes fréquemment ou pas.

Monsieur le Municipal dit que bien que l'eau est pompée à 60 m de profondeur au large, l'eau contient des sédiments qui nécessitent du rétro-lavage.

Un commissaire dit que l'évolution de la consommation montre un pic dans les années 1990. Elle est moindre en 2020. Pourquoi ? Qu'arrive-t-il s'il n'est plus possible de produire.

Monsieur le Municipal dit que beaucoup d'industries grosses consommatrice d'eau (abattoirs, fromagerie, marque de boissons gazeuses) ont quitté l'agglomération et la consommation diminue. D'autre part, les machines ménagères consomment moins d'eau. L'augmentation tend à croître à nouveau car la population augmente. De plus les épisodes de fortes chaleurs pourraient aussi faire augmenter la consommation, notamment les maraîchers. Pour la production générale de l'eau, Lausanne bénéficie du lac Léman comme réservoir et les précipitations vont continuer. S'il devait y avoir de très fortes consommations, la Ville pourrait décider de ne plus livrer les autres communes. Il est aussi possible de demander aux gens de réduire la consommation pour que les réservoirs ne se vident pas complètement.

Une commissaire demande s'il faut sensibiliser la population à la consommation. Elle demande si le lac pourrait être pollué qui ferait qu'il ne serait plus possible de pomper. Elle demande si la consommation de l'électricité pourrait aussi avoir une incidence.

Monsieur le Municipal dit que le gros risque de fourniture de l'eau serait une coupure électrique de longue durée pour faire fonctionner les pompes. Les pollutions du lac sont peu probables. Le charbon actif à St-Sulpice ou Lutry sert à prévenir ce genre de risque. Quant à la sensibilisation, chaque été, il a des contacts avec les médias et il est question de la réduction de la consommation. Il relève aussi que le Conseil communal demande aussi que les rues soient arrosées en cas de fortes chaleurs. Il faut gérer les ambivalences. Le service de l'eau ne décide pas de l'usage de l'eau. L'une des premières mesures en cas de pénurie seraient par exemple de couper l'eau des stations de lavage des voitures.

Discussion particulière P2024/10 (les chapitres où la discussion est ouverte sont mentionnés)

Un commissaire demande s'il y a du charbon pour filtrer.

Monsieur le chef de service de l'eau répond par la négative car il n'y a pas de micropolluants dans les pâturages d'alpages. Ce qui pourrait arriver viendrait par les eaux de pluie.

Une commissaire demande si les commandes sont groupées. Il est répondu que ce seront des appels d'offres différents. A Sonzier, la fourniture sera un gré à gré exceptionnel. A Lutry, les installations permettent de recevoir plusieurs fournisseurs. Il y aura un appel d'offre.

Un commissaire demande si le prix des modules seront les mêmes. Il est répondu que c'est du même ordre de grandeur, les prix des membranes devraient être proches car les différences entre les deux marchés portent sur le matériel annexes et les prestations.

Vote conclusions 1 à 3 : unanimité OUI

Conseil communal de Lausanne

Discussion particulière P2024/11 (les chapitres où la discussion est ouverte sont mentionnés)

Le municipal explique que le plus ancien réservoir des Dailles (1953) a été reconstruit en 2019-2020. Ce préavis concerne l'autre cuve construite en 1972.

Un commissaire note comment se passe la collaboration avec les autres communes.

Monsieur le Municipal dit qu'Epalinges est la première commune qui a confié à Lausanne la gestion de la fourniture d'eau. Les 2 premiers cas ne nécessitent pas de mise à l'enquête. Les relations sont très bonnes avec des rencontres annuelles avec l'ensemble des communes alimentées, dont Lutry et Epalinges. Avec Montreux, les rencontres sont moins fréquentes. Les constructions des travaux pour l'eau potable suivent une autre procédure que la construction d'un bâtiment. Il ne faut que l'autorisation cantonale. Quand un bâtiment est désaffecté, il doit être détruit. Il n'y a pas de risque lié à la volonté des autres communes. Mais il faut coordonner les travaux sur les autres communes.

Un commissaire dit qu'en 2018, l'analyse a décelé du plomb. En 2024, il n'y a rien. Pour la déconstruction de la dalle, est-ce un retard de chantier.

Monsieur le Municipal dit qu'il n'y avait pas d'urgence à réaliser les travaux. En Suisse, les canalisations n'utilisent pas de plomb pour fournir l'eau potable. Il n'y a de l'amiante que dans les carrelages. Le personnel est avisé dans ce cas. Pour la déconstruction de l'escalier, il s'agit d'une astuce pour faciliter l'accès au chantier. Il était déjà prévu en 2018 de ne le démonter qu'au moment de ces travaux.

Chapitre 6.3. Aspects financiers – incidences budget investissement:

Un commissaire dit qu'un compte d'attente ouvert en 2023, une infime fraction a été dépensée. Pourquoi ? Où figurent ces 250'000 dans les coûts des travaux.

Monsieur le chef de service de l'eau dit que la conclusion 2 prévoit que les coûts de ce compte d'attente soient balancés dans ce préavis. Les comptes d'attente sont destinés aux études. Le montant demandé était trop élevé car finalement la majeure partie des études préliminaires ont été réalisées en interne. Le solde sera balancé.

Vote conclusions 1 à 4 unanimité OUI

Conseil communal de Lausanne

Discussion particulière P2024/14 (les chapitres où la discussion est ouverte sont mentionnés)

Un commissaire demande comment la conduite d'entrée a été adaptée contre la prolifération des moules quagga.

Monsieur le chef de division de production de l'eau dit qu'une entreprise a développé une technique pour pousser des éponges dans la conduite afin de supprimer les moules par raclage. Cela a été fait en avril 2024. Cela devra probablement être refait. Du chlore pourrait aussi être injecté dans la crépine pour lutter contre la colonisation des larves.

Chapitre 8. Impact sur le climat et le développement durable:

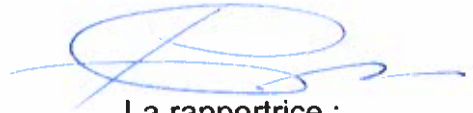
Un commissaire demande s'il est possible d'utiliser les eaux de pluie. Il a calculé qu'il serait possible de récupérer 3000 m³ par an.

Monsieur le municipal dit qu'il faut un réseau pour recueillir les eaux. Cela a un coût. Et puis le volume est marginal.

Monsieur le chef de service de l'eau dit que cela apporterait un risque de perturbation de la qualité de l'eau dans la chaîne de traitement (température et autres caractéristiques chimiques, avec une très faible plus-value au vu de la disponibilité de l'eau du lac.

Vote conclusions 1 à 3 unanimité OUI.

Lausanne, le 13.06.2024



La rapportrice :
Karine BEAUSIRE BALLIF

Annexes : présentations des travaux des 3 préavis